



**Avec la taxe d'apprentissage
financez la formation professionnelle
des personnes en situation de handicap**

En ESAT, IMPro, SESSAD Pro



**Choisissez la professionnalisation et l'inclusion
des personnes autistes, déficientes intellectuelles
ou atteintes de troubles psychiques**



Association créée en 1963 pour l'accompagnement des personnes porteuses d'un handicap, l'Apei de la Boucle de la Seine s'articule autour d'un pôle Travail composé de 4 ESAT - les Ateliers de la Boucle de la Seine, et d'un pôle Éducation proposant 1 IMP Pro et 1 SESSAD Pro. Dans une démarche de développement durable, ces 6 établissements permettent la formation et l'insertion de 300 travailleurs en situation de handicap.

Qu'est-ce qu'un ESAT ?

L'Établissement et Service d'Aide par le Travail est un établissement médico-social qui accueille et accompagne des adultes ayant le statut de travailleurs en situation de handicap, dans un environnement protégé.

Qu'est-ce qu'un SESSAD Pro ?

Le Service d'Éducation Spécialisée et de Soins À Domicile accompagne, en lien avec leur famille, des jeunes en formation professionnelle de 16 à 25 ans dans leur parcours de formation en milieu ordinaire (collèges, lycées ou CFA), et dans leur projet d'insertion socio-professionnelle.

Qu'est-ce qu'un IMPro ?

L'Institut Médico-Professionnel accueille et accompagne des adolescents et jeunes majeurs en situation de handicap.

Votre choix

Soutenez l'établissement de l'Apeï de la Boucle de la Seine de votre choix

ESAT Le Castel

117 rue de la Couture d'Auxerre - 92230 Gennevilliers
01 47 92 17 52 - esat-castel@apei-bs.asso.fr
SIRET 775 724 131 00211



ESAT Les Cerisiers

6 Avenue des Pierres Mayettes - ZAC les Barbanniers - 92230 Gennevilliers - 01 47 60 91 03 - esat-cerisiers@apei-bs.asso.fr
SIRET 775 724 131 00120



ESAT Les Voies du Bois

199/203 rue des Voies du Bois - 92700 Colombes
01 47 60 06 07 - esat-vdb@apei-bs.asso.fr
SIRET 775 724 131 00138



ESAT Les Bouleaux

1/4 place du village - ZAC les Barbanniers - 92230 Gennevilliers
01 47 56 16 09 - esat-bouleaux@apei-bs.asso.fr
SIRET 775 724 131 00252



IMPro La Dauphinelle

88 rue du Maréchal Joffre - 92700 Colombes
01 47 82 35 73 - eme-dauphinelle@apei-bs.asso.fr
SIRET 775 724 131 00021



SESSAD Pro Les Tilleuls

21 rue du Docteur Émile Roux - 92110 Clichy
01 47 82 35 73 - emp-tilleuls@apei-bs.asso.fr
SIRET 775 724 131 00161



La Taxe d'Apprentissage

Un impôt obligatoire

Elle vous permet de financer les dépenses liées à l'apprentissage et à l'insertion, et de favoriser le développement des formations technologiques et professionnelles.

Cet impôt est attribué en toute liberté, et versé à l'organisme souhaité, selon les valeurs que vous souhaitez défendre dans le monde du travail, et dans la société.

La taxe d'apprentissage, c'est :

- **87 % d'apprentissage**
- **13 % de dépense libératoire ou solde de la TA**

Les étapes à connaître

1. Calculer le montant au titre de la masse salariale 2023
2. Verser le montant à l'URSSAF
3. Répartir via SOLTéA

1 net-entreprises.fr

Dés le mois d'avril grâce à votre SIRET, connectez-vous sur net-entreprises qui vous donne accès à SOLTéA

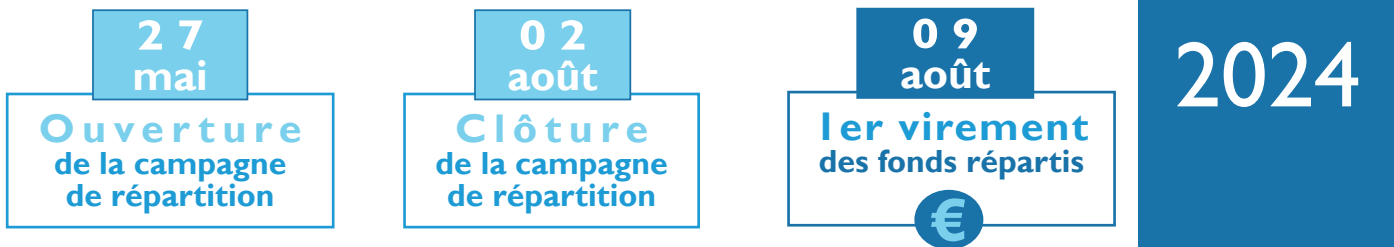
 **NET-ENTREPRISES-FR**
GIP Modernisation des déclarations sociales

2 **SOLTéA**

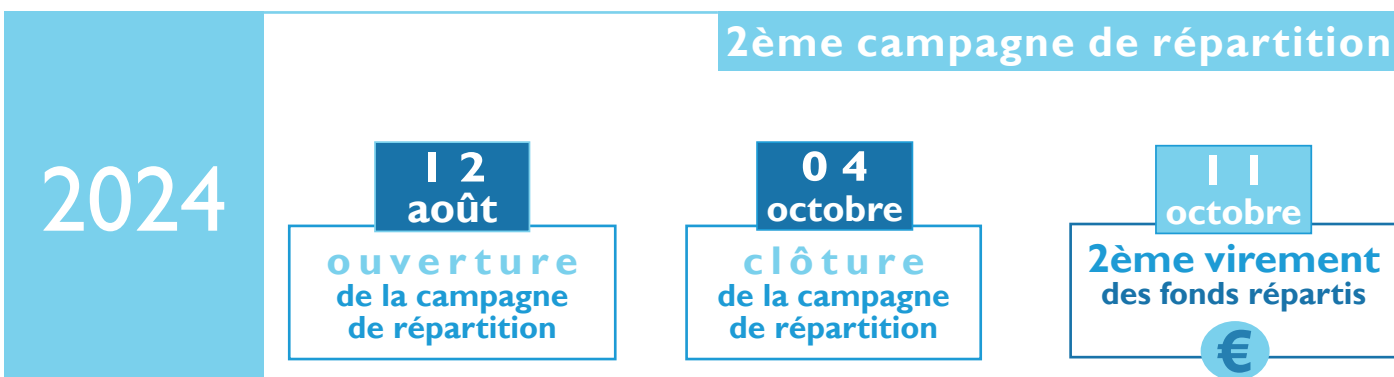
Service en ligne dédié aux employeurs redevables du solde de la taxe d'apprentissage aux établissements habilités



1ère campagne de répartition



2ème campagne de répartition



Pourquoi verser votre taxe d'apprentissage à l'Apei de la Boucle de la Seine ?

Vous défendrez la **solidarité** et l'**inclusion des personnes en situation de handicap**. Vous améliorerez la qualité de leur formation, ainsi soutiendrez la consolidation de leur avenir.

Vous participez à une société plus inclusive et solidaire.

En 2023, votre taxe d'apprentissage a financé

Le renforcement de l'inclusion

Les financements perçus via la taxe d'apprentissage contribuent à la professionnalisation des personnes en situation de handicap en entreprises et en centre de formation



Les compétences

Financer les actions de formation permet de fixer les **compétences clés** des personnes en situation de handicap comme les savoirs de base, le permis de conduire, etc.

La création et l'innovation

Vos financements nous incite à nous renouveler en créant de nouveaux ateliers professionnels ou, en en dupliquant un dans d'autres établissements : **atelier FALC, bio nettoyage, corbeille de fruits**



Les équipements

Le versement du solde de votre taxe d'apprentissage vient appuyer la formation en finançant les **outils numériques** - tablettes et ordinateurs adaptés, écrans interactifs

La RAE

La Reconnaissance des Acquis de l'Expérience

En 2023, de nouveaux travailleurs en situation de handicap valident leur RAE.

À l'ESAT **Les Cerisiers**, Sandrine valide le métier d'Agent de Conduite des Systèmes Industriels, Alicia et Angélique, le métier d'Agent de Propreté et d'Hygiène

À l'ESAT **Le Castel**, Adeline et Youcef valident le métier d'Agent de Propreté et d'Hygiène

À l'ESAT **Les Voies du Bois**, Valérie, Clément et Jean-Louis valident le métier d'Agent de Conduite de Systèmes Industriels



www.apei-bs-asso.fr



www.ateliers-atbs.fr

LinkedIn



Facebook



Instagram

